

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Du-nouveau-pour-l-oral-de-rattrapage-du-BTS>



École & société

Du nouveau pour l'oral de rattrapage du BTS

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 7 avril 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'oral de rattrapage du Brevet de technicien supérieur (BTS) prend forme : un décret et deux arrêtés ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation du 7 avril 2022 et ont recueilli un avis largement favorable. Il était temps puisque ces dispositions s'appliqueront dès la session 2022.

Les conditions d'accès au rattrapage seront les suivantes : les candidats ayant obtenu au minimum 10/20 dans le domaine professionnel et une moyenne comprise entre 8 et 10 pour le domaine général seront automatiquement autorisés à passer les épreuves de rattrapage.

Contrairement à la session 2021, ce n'est plus le jury qui établit la liste des candidats puisqu'il y aura automatisation informatique selon les notes. Le jury délibérera bien pour établir les notes définitives avant le rattrapage éventuel, en s'appuyant sur le livret scolaire, comme les années précédentes.

Une liste, spécialité par spécialité, des unités du diplôme du domaine général et du domaine professionnel est établie par arrêté et permet d'identifier les disciplines qui pourront faire l'objet d'un rattrapage.

Les modalités d'organisation et d'interrogation ainsi que le calendrier feront l'objet d'une note de service qui sera publiée en même temps que le décret et les arrêtés.

La session de rattrapage sera constituée de deux épreuves orales du domaine général, de vingt minutes chacune, avec vingt minutes de préparation, un format allégé par rapport aux épreuves ponctuelles, de manière à ne pas rendre ce nouveau dispositif ingérable. Le candidat choisira ces épreuves parmi les épreuves ponctuelles ou les disciplines évaluées en contrôle en cours de formation (CCF).

Les deux épreuves seront notées chacune sur 20.

La note de rattrapage sera substituée à la note initiale obtenue dans le fonctionnement général.

Les épreuves de rattrapage auront lieu en juillet, à la suite des épreuves du premier groupe afin que les lauréats puissent s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa est satisfait de voir que le fiasco de l'an dernier ne sera pas reproduit.

Le BTS doit rester un diplôme de qualité, reconnu par les professionnels. C'est pourquoi le SE-Unsa a approuvé l'exigence de la moyenne dans le domaine professionnel pour pouvoir accéder à l'oral de rattrapage.

D'après les services du ministère de l'enseignement supérieur, environ 5% des candidats seraient éligibles à cet oral de rattrapage. Un bilan de la première session sera indispensable pour en apprécier la pertinence.